

ZÉRO PHYTO EN FORÊT PUBLIQUE

L'ONF a décidé **l'abandon total de toute prescription et usage d'herbicides, insecticides et fongicides** pour la gestion de l'ensemble des forêts publiques (forêts domaniales de l'Etat et forêts communales). Entérinée par une note de service diffusée par la direction à l'ensemble du personnel, cette décision « Zéro traitement phytopharmaceutique » est entrée en vigueur le 14 octobre 2019.

La préservation de l'environnement et de la biodiversité figure parmi les grandes priorités de l'ONF. L'arrêt intégral du recours à ces traitements, dont certains sont encore autorisés par la réglementation, est pour l'établissement un gage d'exemplarité. Les ambitions de la transition écologique appellent dès maintenant à de nouveaux choix.

Après l'abandon du Glyphosate, intervenu en 2018 en anticipation des évolutions réglementaires, l'ONF met donc désormais fin à l'utilisation de tout type de traitement phytopharmaceutique. **Pour aboutir à cet objectif, des alternatives mécanisées ou des techniques de bio-contrôle des ravageurs et parasites des arbres seront dorénavant systématiquement privilégiées.**

Cette décision a été prise en lien avec la Fédération nationale des Communes forestières.

0,02% : selon une enquête réalisée sur l'année 2017, tel était le pourcentage des surfaces forestières publiques traitées avec un herbicide. Ce recours, déjà minime, pouvait s'effectuer pendant les phases de régénération des peuplements forestiers pour maîtriser la végétation dite « concurrente », susceptible d'entraver la croissance des arbres (fougère-aigle, ronces, graminées...).

L'ONF en bref

Acteur majeur de la filière forêt-bois, l'ONF est présent en métropole et outre-mer. Au quotidien, l'action des forestiers s'articule autour de trois objectifs indissociables : la production de bois, la protection de l'environnement et l'accueil du public. L'Office réalise également des missions de service public dans le domaine de la gestion des risques naturels, et propose des services aux collectivités et aux entreprises.